

**Bureau syndical  
Et commission finances  
Du 04 décembre 2017**

Ensemble, donnons plus de vie à leurs jours

Comité deS AGES du Pays Trithois  
Rue Pierre Brossolette  
BP N°70355  
Aulnoy Lez Valenciennes  
59304 VALENCIENNES CEDEX

Tél. : 03 27 23 78 00  
Fax : 03 27 23 78 99  
Site web : [www.cdesages.com](http://www.cdesages.com)



1.	Approbation du procès verbal du 19 octobre 2017 .....	3
2.	Rapport d'orientation budgétaire 2018 .....	7
3.	Débat d'orientation budgétaire 2018 .....	8
4.	Prise en charge partielle de la rémunération des agents en charge du montage et de l'élaboration du projet « Maison'Âge » de Prouvy par le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » .....	9
5.	Décisions modificative n°5- ouverture de crédits 2017 Budget CIG .....	10
6.	Décisions modificative n°6- Virement de crédits 2017 Budget CIG .....	11
7.	Décisions modificative n°7- Virement de crédits 2017 Budget CIG .....	12
8.	Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois.....	13
9.	Présentation du budget prévisionnel 2018 du Comité deS AGES du Pays Trithois .....	15
	Participation des communes – budget 2018 du Comité deS AGES Du Pays Trithois .....	18
	Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois .....	19
	Subvention 2018 : prise en charge des amortissements du Budget annexe « CIG » .....	22
	Subvention 2018 : Prise en charge partielle de la prime de fin d'année du personnel du Comité deS AGES Du Pays Trithois.....	23
	Subvention 2018 : Prise en charge partielle de la subvention du Comité des œuvres sociales du Comité deS AGES du Pays Trithois .....	24
	Subvention 2018 : Prise en charge partielle du régime indemnitaire pour le budget annexe « CIG » .....	25
	Subvention 2018 : Prise en charge partielle des cotisations mutualistes pour le personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois .....	26
	Budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2018 .....	27

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017  
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix sept, le Dix neuf octobre à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni au Comité deS AGES du Pays Trithois à Aulnoy lez valenciennes, Sous la présidence de Norbert JESSUS, Président du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Date de la convocation :	13 Octobre 2017
Membres en exercice :	32
Présents :	18 présents et 7 pouvoirs

**Présents Titulaires** : SOUPLET Marie Claude « Haulchin », SCARTOCCEI Franck « Hérin », DOLEZ Charline et DUMOULIN Henri « Maing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Aboud et DOYEN Jean Claude « Rouvignies », GARCON Yvette et LIONNE Annie Claude « Thiant », Norbert JESSUS et HONORE Claudette « Trith-Saint-Léger »

**Présents Suppléants** : BARA Jean François « Artres », COSTANTINI Clorinda « Aulnoy lez valenciennes », PREVOT Michèle « Famars », ARMAND Mauricette « Haulchin », SANS Patrick « Hérin », DECECCO Gisèle « La Sentinelle »

**Excusés-Absents** : ANDRE Liliane « Artres » pouvoir donné à BARA Jean Francois, JOURNEZ Robert « Artres », DUSART Julien et RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars » pouvoir donné à HONORE Claudette, BAILLEUX Marie Claire « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », GOUGET Jeannine et SOPO Bernadette « La Sentinelle », METAYER Jean Maurice et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », DILIBERTO Martine et TIMPANO Pascal « Petite Forêt », MOYAUX Isabelle « Prouvy » pouvoir donné à CHOAIN Isabelle, MAITTE Marie Pascale et MAITTE Sarah « Quérénaing », PILLON Michel « Raismes » pouvoir donné à POTIER Sylvia, GILLERON Marc pouvoir donné à Norbert JESSUS, DUPONT Michel pouvoir donné à GARCON Yvette « Verchain Maugré »

Secrétaire : GARCON Yvette

Administratifs présents : Christien VALETTE, Peggy FREUZE, Marie Ange ALLARD, RODOT Denis

1. Approbation du procès verbal du 13 juin 2017
2. Proposition budgétaire 2018 pour le budget annexe « CIG »
3. Décision modificative n°3 – Ouverture de crédits 2017 budget CIG
4. Décision modificative n°4 – Virement de crédits 2017 budget CIG
5. Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois
6. Régime indemnitaire « Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires »
7. Régime indemnitaire « Astreintes »
8. Mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE et CIA)
9. Tarification « Forfait petit entretien des espaces verts »
10. Convention de coopération et d'engagements réciproques entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et Alter-Égaux
11. Modification des statuts du Comité deS AGES du Pays Trithois et création du Centre Intercommunal des Maison'Âge « CIMÂ »
12. Modification du contrat de séjour des résidences du Comité deS AGES du Pays Trithois

N° Délibération	Points abordés au Comité Syndical	Explications	Décisions
20170024	Approbation du procès verbal du comité syndical du 13 juin 2017	Monsieur le Président donne lecture du procès verbal des délibérations prises en séance du 13 juin 2017	Adopté à l'unanimité
20170025	Proposition budgétaire 2018 du budget annexe « CIG »	<p>Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget annexe « CIG ».</p> <p>Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que ce budget ainsi défini <b>par simplification administrative</b>, est un budget annexe non pourvu de la personnalité morale du budget principal du SIVU "Comité deS AGES du Pays Trithois ».</p> <p>A ce titre, le CIG produit une comptabilité analytique par domaine d'activité et au regard des différentes tarifications appliquées par les autorités compétentes en la matière (ARS, Conseil Départemental...).</p> <p>Monsieur le Président après avoir donné l'ensemble des explications, demande à l'assemblée d'approuver le budget annexe prévisionnel 2018 « CIG » :</p> <p>Recettes investissement : 288 625.00€  Dépenses investissement : 288 625.00€</p> <p>Recettes fonctionnement : 10 185 727.46€  Dépenses fonctionnement : 10 185 727.46€</p> <p>Total du budget « CIG » : 10 474 352.46€</p>	Adopté à l'unanimité
20170026	Décision modificative n°3- ouverture de crédits 2017- budget annexe CIG	<p>Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder aux ouvertures de crédits sur le budget 2017 du CIG :</p> <p><b>Recettes :</b>  735221 : Participation département aux frais d'hébergement : 18 000€  725222 : Participation département à la dépendance : 2 000.00€</p> <p><b>Dépenses :</b>  673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs) : 20 000.00€</p>	Adopté à l'unanimité
20170027	Décision modificative n°4 – virement de crédits 2017- budget annexe CIG	<p>Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder aux virements de crédits sur le budget 2017 du CIG comme suit :</p> <p>2188 : Aut immobilisations corporelles : - 6 000€  165 : Dépôts et cautionnements : 6 000€</p>	Adopté à l'unanimité

20170028	Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois	<p>Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois comme ci-dessous :</p> <p>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe : +1  Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe (35h) : +4  Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe (20h) : +7  Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe (17.5h) :+1  Agent social (17.5h) : +29</p>	Adopté à l'unanimité
20170029	Régime indemnitaire « IHTS »	<p>Monsieur le Président rappelle la délibération du 20 mars 2006 ayant pour objet le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux dans le cadre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et demande à l'assemblée de préciser cette délibération en y joignant comme le veut la réglementation, une liste des emplois pouvant y prétendre.</p> <p>Monsieur le Président propose que cette délibération sur le régime indemnitaire s'applique désormais de droit à l'ensemble des emplois listés et revus régulièrement par le Comité Syndical.</p>	Adopté à l'unanimité
20170030	Régime indemnitaire « astreintes »	<p>Monsieur le Président rappelle la délibération du 04 juin 2004 ayant pour objet le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux dans le cadre des astreintes et demande de préciser cette délibération en y joignant comme le veut la réglementation, une liste des emplois pouvant y prétendre.</p>	Adopté à l'unanimité
20170031	Mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE et CIA)	<p>Monsieur le Président rappelle la délibération du 14 juin 2016 ayant pour objet la mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE et CIA) et propose d'étendre cette délibération aux adjoints techniques territoriaux.</p>	Adopté à l'unanimité
20170032	Tarification « Forfait petit entretien des espaces verts »	<p>Monsieur le Président rappelle la délibération du 24/04/2017 ayant pour objet la tarification « forfait petit entretien des espaces verts » et demande d'ajouter un forfait « petit entretien des espaces verts » allant de la période d'avril à octobre pour 2h/mois réalisable en 2 fois si nécessaire pour un montant de 25.37€/heure.</p>	Adopté à l'unanimité
20170033	Convention de coopération et d'engagements réciproques entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et l'association ALTER-EGAUX	<p>Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le cadre du projet de construction d'une « Maison 'âge » pour personnes âgées et d'un foyer de vie pour personnes en situation de handicap mental sur la commune d'Hérin, il y a lieu de signer une convention de coopération et d'engagements réciproques entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et l'association Alter-Egaux.</p> <p>Il donne lecture à l'assemblée de cette convention</p>	Adopté à l'unanimité
20170034	Modification des statuts du Comité deS AGES du Pays Trithois et création du Centre Intercommunal	<p>Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'afin de prendre en compte la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 dite A.S.V, il y a lieu de créer un CIMÂ pour gérer les établissements de type « Habitat regroupé ».</p>	Adopté à l'unanimité

	des Maison'Âge « CIMÂ »	<p>Monsieur le Président explique à l'assemblée que ce budget ainsi défini par simplification administrative, sera un budget annexe non pourvu de la personnalité morale du budget principal du SIVU "Comité deS AGES du Pays Trithois » relevant du plan comptable M14. À ce titre, le CIMÂ produira une comptabilité individuelle par établissement, et de fait, mènera une comptabilité analytique.</p> <p>Monsieur le Président propose de modifier les statuts du Comité deS AGES du Pays Trithois.</p> <p>Dit que les 16 communes du Comité deS AGES du Pays Trithois seront consultées sur cette modification.</p>	
20170035	Modification du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement des résidences du Comité deS AGES du Pays Trithois	<p>Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à des modifications dans le contrat de séjour, règlement de fonctionnement des résidences du Comité deS AGES du Pays Trithois comme dans le document joint.</p>	Adopté à l'unanimité

Fin de la séance à 19h30

Yvette GARCON  
Secrétaire

Norbert JESSUS  
Président

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle disposition territoriale de la République (NOTRe), crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Certaines de ces dispositions sont d'application immédiate et doivent être prises en compte par les collectivités pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Dans les communes, les EPCI et les départements, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget dès l'exercice 2018.

Cette note, ainsi que le DOB, seront mises en ligne sur le site internet du Comité deS AGES du Pays Trithois après adoption par l'assemblée délibérante.

Il est demandé aux délégués du Comité Syndical d'en prendre acte

VU l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle disposition territoriale de la République (NOTRe),

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité Syndical d'en prendre acte,

**Le Comité Syndical,  
Après avoir entendu Monsieur le Président,**

**PREND ACTE** des éléments détaillés du rapport d'orientation budgétaire 2018 établi sur la base des données disponibles de l'année 2017.

**PREND ACTE** de la mise en ligne du rapport d'orientation budgétaire sur le site internet du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu, Monsieur le Président, rappeler qu'en application de l'article L2312-1 du CGCT, le DOB est un temps d'informations budgétaire et financière suivi d'une discussion entre les membres de l'assemblée délibérante sur la proposition budgétaire du budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2018 présentée.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote du Comité Syndical. Les documents relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sont transmis à l'ensemble du Comité Syndical avec l'ordre du jour de la présente séance.

#### **Le Comité Syndical Après en avoir Discuté**

**PREND ACTE**, pour le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2018, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 04 décembre 2017.

**PREND ACTE** de la mise en ligne du Débat d'Orientation Budgétaire sur le site internet du Comité deS AGES du Pays Trithois.

4. **Prise en charge partielle de la rémunération des agents en charge du montage et de l'élaboration du projet « Maison'Âge » de Prouvy par le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »**

**MONSIEUR LE PRESIDENT INFORME** l'assemblée que le Conseil Départemental du Nord a octroyé au Comité deS AGES du Pays Trithois une subvention pour le développement du projet « l'accompagnement de la vieillesse dans le cadre d'hébergements collectifs « Maison'Âge » sur la commune de Prouvy à hauteur de 35 000€ par an, et ce à compter du 01 juillet 2017 soit pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2017, une subvention de 17 500€.

**MONSIEUR LE PRESIDENT EXPLIQUE** à l'assemblée que cette subvention est versée afin de pouvoir rémunérer les agents chargés du montage et de l'élaboration de ce projet.

**MONSIEUR LE PRESIDENT RAPPELLE** à l'assemblée que les agents en charge du montage et de l'élaboration de ce projet, sont rémunérés sur le budget annexe « CIG » et que cette subvention est versée sur le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois ».

**MONSIEUR LE PRESIDENT PROPOSE** à l'assemblée qu'une partie de la rémunération de ces agents, à hauteur de la subvention allouée, soit refacturée au budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois ».

**MONSIEUR LE PRESIDENT PROPOSE** à l'assemblée d'ouvrir les crédits sur le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » :

7473 : Participations Départements : + 17 500€

62872 : Remboursement de frais aux budgets annexes : + 17 500€

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** qu'une partie de la rémunération des agents chargés du montage et de l'élaboration du projet « l'accompagnement de la vieillesse dans le cadre d'hébergements collectifs « Maison'Âge » sur la commune de Prouvy, soit refacturée au budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » à hauteur de la subvention allouée.

**ACCEPTE** d'ouvrir les crédits sur le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » comme ci-dessus.

**RAPPELLE** que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « CIG »

**RAPPELLE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois ».

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
**Signé,**

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes  
le :

## 5. DÉCISIONS MODIFICATIVE N°5- OUVERTURE DE CRÉDITS 2017 BUDGET CIG

**MONSIEUR LE PRESIDENT PROPOSE** à l'assemblée de procéder aux ouvertures de crédits sur le Budget 2017 du Centre intercommunal de Gérontologie comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
722	Immobilisations corporelles	55 579€
733141	Produits à la charge du Département (SAAD)	105 000€
7488	Subventions d'exploitation et participations (Autres)	17 500€
<b>TOTAL</b>		<b>178 079€</b>

### **Explications concernant les recettes supplémentaires au BP 2017 :**

**722** : (travaux en régie, il s'agit de la réfection des chambres et des appartements par les agents techniques du CIG)

**733141** : Augmentation de la participation financière du Département pour les heures d'APA au 1<sup>er</sup> octobre 2017 (21€ à la place de 17.50€) et également augmentation du volume d'heures d'APA pour le SAAD. (3.9% qui représente environ 6 000h d'APA)

**7488** : Subvention versée par le Département pour le développement du projet « l'accompagnement de la vieillesse dans le cadre d'hébergements collectifs « Maison'Âge » sur la commune de Prouvy. Cette subvention est versée pour rémunérer les agents en charge de l'élaboration et du montage du projet.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
60623	Fournitures d'atelier	21 446€
64111	Rémunération personnel titulaire	39 633€
64131	Rémunération personnel non titulaire	12 000€
64151	Rémunération personnel de remplacement	105 000€
<b>TOTAL</b>		<b>178 079€</b>

### **LE COMITE SYNDICAL**

**VU l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de procéder aux ouvertures de crédits comme ci-dessus sur l'exercice 2017 du Centre intercommunal de gérontologie.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
**Signé,**

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes  
le :

## 6. DÉCISIONS MODIFICATIVE N°6- VIREMENT DE CRÉDITS 2017 BUDGET CIG

**MONSIEUR LE PRESIDENT PROPOSE** à l'assemblée de procéder aux Virement de crédits sur le Budget 2017 du Centre intercommunal de Gérontologie comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
6248	Autres transports d'usagers	- 42 865€
64131	Rémunération personnel non titulaire	- 110 000€
TOTAL		<b>152 865€</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
GROUPE I		
6281	Blanchissage extérieur	+ 30 000€
GROUPE II		
6421	Rémunération personnel médical (para médical)	+ 42 865€
GROUPE III		
6132	Location immobilière	+ 50 000€
6135	Location mobilière	+15 000€
61558	Entretien autres matériels	+ 7 000€
6182	Documentation extérieure	+ 1 500€
6188	Autres frais divers	+ 2 500€
623	Publicité, publications, relations publiques	+ 4 000€
TOTAL		<b>+ 152 865€</b>

### LE COMITE SYNDICAL

**VU l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de procéder au virement de crédits comme ci-dessus sur l'exercice 2017 du Centre intercommunal de gérontologie.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,

**Signé,**

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes

le :

## 7. DÉCISIONS MODIFICATIVE N°7- VIREMENT DE CRÉDITS 2017 BUDGET CIG

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT PROPOSE** à l'assemblée de procéder aux Virement de crédits sur le Budget 2017 du Centre intercommunal de Gérontologie comme suit :

10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	- 62 290.85€
10686	Réserve de compensation	+ 62 290.85€

Pour information, le montant de la réserve de compensation est de 3 323.50€

### LE COMITE SYNDICAL

**VU l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de procéder au virement de crédits comme ci-dessus sur l'exercice 2017 du Centre intercommunal de gérontologie.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
**Signé,**

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes  
le :

## 8. Modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois

Suite à l'avis du Comité Technique en date du 30 novembre 2017,

**Monsieur le Président INFORME** l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la modification de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois comme ci-dessous :

Filière	Durée	Au	+	13/12/17		
		19/10/17		Nbre de postes	Postes pourvus	Postes non pourvus
		Nbre de postes	O			
			U			
			-			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Administrateur territorial	35H	1		1	1	0
Attaché territorial	35H	4		4	1	3
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35H	3		3	3	0
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35H	1	-1	0	0	0
Rédacteur	35H	3		3	3	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35H	3		3	3	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	35H	7		7	7	0
Adjoint administratif	35H	9	-5	9	4	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Adjoint technique	35H	12		12	11	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Animateur territorial	35H	1		1	1	0
Adjoint d'animation	35H	1		1	1	0
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>						
Médecin territorial	31.5H	1		1	1	0
Psychologue	35H	1		1	1	0
Psychologue	17.5H	1		1	1	0
Cadre de sante infirmière	35H	3		3	2	1
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	35H	5		5	5	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	17.5H	1		1	1	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	35H	7		7	6	1
Techniciens paramédicaux – ergothérapeutes	35H	5		5	4	1
Techniciens paramédicaux – psychomotriciens	35H	5		5	4	1
Assistant socio-éducatifs éducateur spécialisés	35H	3		3	2	1
Assistant socio-éducatifs assistante sociale	35H	1		1	1	0

Filière	Durée	Au	+	13/12/17		
		19/10/17		Nbre de postes	OU -	Nbre de postes
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (SUITE)</b>						
Auxiliaire de soins principal 1 <sup>ère</sup> classe	35H	1		1	1	0
Auxiliaire de soins principal 1 <sup>ère</sup> classe	21H	1		1	1	0
Auxiliaire de soins principal 2 <sup>ème</sup> classe	35H	47		47	41	6
Auxiliaire de soins principal 2 <sup>ème</sup> classe	28H	9		9	7	2
Auxiliaire de soins principal 2 <sup>ème</sup> classe	21H	2		2	1	1
Auxiliaire de soins principal 2 <sup>ème</sup> classe	17.5H	7		7	2	5
Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35H	6		6	5	1
Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	20H	4		4	4	0
Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	17.5H	1		1	1	0
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35H	6		6	6	0
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	20H	7		7	7	0
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	17.5H	1		1	1	0
Agent social	35H	32		32	28	4
Agent social	28H	5		5	5	0
Agent social	20H	48		48	40	8
Agent social	17.5H	38		38	38	0
Agent social	15H	19	-19	0	0	0
Agent social	10H	10	-9	1	1	0
Agent social	5H	1		1	1	0

## LE COMITE SYNDICAL

VU l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré,

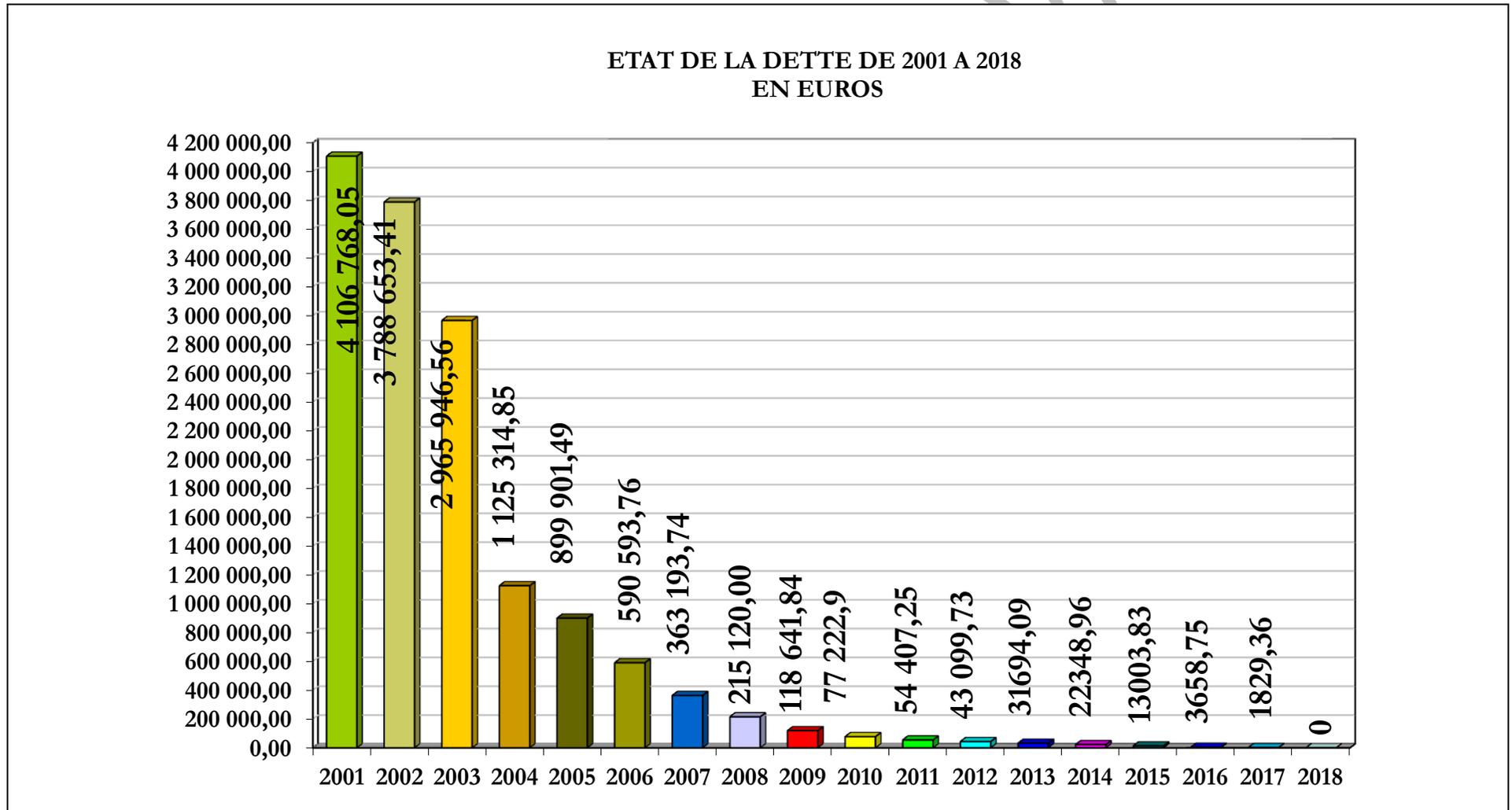
**ACCEPTE** les modifications de la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois comme proposés ci-dessus.

**DIT** que la délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017 concernant le régime indemnitaire dans la cadre des IHTS, s'applique de plein droit et immédiatement à la liste des emplois du Comité deS AGES du Pays Trithois, comme s'appliquera de plein droit et immédiatement toutes modifications à cette délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
**Signé,**

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes  
le :

9. Présentation du budget prévisionnel 2018 du Comité des AGES du Pays Trithois



**ETAT DE LA DETTE DU COMITE DES AGES DU PAYS TRITHOIS**  
**SITUATION 2018**  
*Par affectation et en euros*

<b>E.H.P.A.D. "Harmonie"</b>											
Année de réalisation	Objet	Prêteur	Durée en année	Extinction de la dette	Taux d'intérêt	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/2018	Annuité à payer	Dont		Dettes en capital au 31/12/2018
									Intérêts	Capital	
1992	Construction "Harmonie"	C.N.S.S.M.	20	30/09/2017	0,00%	36 587,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						<b>36 587,76 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

PARTICIPATION GLOBALE DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2018 (3,30€)

Communes	Nombre d'habitants au 01/01/2017	Contribution au fonctionnement du Comité deS AGES du Pays Trithois		Participation à la prise en charge partielle des amortissements du C.I.G.		Participation Totale 2017	Participation Totale 2018	#
		2017	2018	2017	2018			En Chiffre
ARTRES	1 071	3 240,00 €	3 534,30 €	329,87 €	86,34 €	3 569,87 €	3 620,64 €	50,77 €
AULNOY	7 998	23 163,00 €	26 393,40 €	2 628,51 €	716,53 €	25 791,51 €	27 109,93 €	1 318,42 €
FAMARS	2 499	7 877,00 €	8 246,70 €	832,70 €	207,64 €	8 709,70 €	8 454,34 €	-255,36 €
HAULCHIN	2 566	7 226,00 €	8 467,80 €	940,24 €	263,16 €	8 166,24 €	8 730,96 €	564,72 €
HERIN	3 937	12 471,00 €	12 992,10 €	1 408,32 €	346,53 €	13 879,32 €	13 338,63 €	-540,69 €
MAING	3 844	12 645,00 €	12 685,20 €	1 330,20 €	318,77 €	13 975,20 €	13 003,97 €	-971,23 €
MONCHAUX/ECAILLON	623	1 693,00 €	2 055,90 €	0,00 €	0,00 €	1 693,00 €	2 055,90 €	362,90 €
PETITE-FORET	5 251	15 156,00 €	17 328,30 €	0,00 €	0,00 €	15 156,00 €	17 328,30 €	2 172,30 €
PROUVY	2 374	7 155,00 €	7 834,20 €	1 015,78 €	267,29 €	8 170,78 €	8 101,49 €	-69,29 €
QUERENAING	814	2 948,00 €	2 686,20 €	296,73 €	64,52 €	3 244,73 €	2 750,72 €	-494,01 €
RAISMES	13 691	39 692,00 €	45 180,30 €	0,00 €	0,00 €	39 692,00 €	45 180,30 €	5 488,30 €
ROUVIGNIES	589	2 145,00 €	1 943,70 €	465,36 €	107,96 €	2 610,36 €	2 051,66 €	-558,70 €
LA SENTINELLE	3 362	10 394,00 €	11 094,60 €	1 275,90 €	322,26 €	11 669,90 €	11 416,86 €	-253,04 €
THIANT	2 568	8 262,00 €	8 474,40 €	1 156,92 €	279,54 €	9 418,92 €	8 753,94 €	-664,98 €
TRITH-SAINT-LEGER	6 194	19 843,00 €	20 440,20 €	4 475,72 €	1 050,69 €	24 318,72 €	21 490,89 €	-2 827,83 €
VERCHAIN-MAUGRE	966	2 830,00 €	3 187,80 €	287,77 €	78,28 €	3 117,77 €	3 266,08 €	148,31 €
<b>TOTAUX</b>	<b>58 347</b>	<b>176 738,00 €</b>	<b>192 545,10 €</b>	<b>16 443,99 €</b>	<b>4 109,48 €</b>	<b>193 184,02 €</b>	<b>196 654,61 €</b>	<b>3 470,59 €</b>

TRITH-SAINT-LEGER	Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois	<b>243 918,43 €</b>
-------------------	---	---------------------

**Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée** de passer la participation des communes du Comité deS AGES du Pays Trithois à :

**3.30€/habitant** pour l'année 2018

**Le comité syndical  
Vu l'exposé de Monsieur le Président,  
et après en avoir délibéré**

**DECIDE** de fixer la participation des communes du Comité deS AGES du Pays Trithois pour l'année 2018 à **3.30€/habitant**.

**DIT** que la recette sera inscrite à l'article 74748 « Participations des communes ».

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
Signé,

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes  
le :

Le Président  
Norbert JESSUS

Pour rappel en 2017 : 3.10€/habitant

Lors du vote du budget primitif 2018 de la ville de Trith-Saint-Léger, vote une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois de **243 918.43€** au Comité deS AGES du Pays Trithois.

**Monsieur le Président DEMANDE** à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et la commune de Trith-Saint-Léger concernant le versement de cette compensation (convention ci-annexée).

**Le comité syndical**

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,  
et après en avoir délibéré**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention entre le Comité deS AGES du Pays Trithois et la commune de Trith-Saint-Léger pour le versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois d'un montant de **243 918.43€** « **deux cent quarante trois mille neuf cent dix huit euros quarante trois** » pour l'exercice 2018.

**DIT** que la recette sera inscrite à l'article 74748 « Participations des communes » du budget principal 2018 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
Signé,

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes  
le :

Le Président  
Norbert JESSUS

**Entre :**

**La Ville de Trith-Saint-Léger**, représentée par Monsieur Clotaire COLIN, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Et

**Le S.I.V.U. « Comité des Âges du Pays Trithois »**, représenté par Monsieur Norbert JESSUS, Président,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 :** La Ville de Trith-Saint-Léger verse au S.I.V.U. « Comité des Âges du Pays Trithois » une compensation historique aux avantages acquis du personnel du S.I.V.U. « Comité des Âges du Pays Trithois ».

**Article 2 :** Le montant de la somme à verser au S.I.V.U. « Comité des Âges du Pays Trithois » pour la compensation historique aux avantages acquis du personnel du S.I.V.U. « Comité des Ages du Pays Trithois » s'élève à la somme de 243 918.43€.

**Article 3 :** La dépense sera imputée à l'article 6554 – « Contribution aux organismes de regroupement » du Budget de l'exercice 2016 de la Ville de Trith-Saint-Léger.

La recette sera imputée à l'article 74748 – « Participation des communes » du Budget de l'exercice 2017 du S.I.V.U. « Comité des Âges du Pays Trithois ».

FAIT À TRITH-SAINT-LÉGER, LE

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
**Cl. COLIN**

Le Président,  
**Norbert JESSUS**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**  
**Centre Intercommunal de Gérotologie**  
**Potentiels Financiers de l'année 2017**

C.I.G.	Montant à la charge du CIG	Versement d'une compensation historique aux avantages acquis	Total annuel
13ème mois	183 018 €	108 110 €	291 128 €
Régime Indemnitare	900 376 €	32 600 €	932 976 €
Mutuelle	10 128 €	11 120 €	21 248 €
COS du Personnel	20 810 €	61 610 €	82 420 €
Plurélya	11 094 €	30 470 €	41 564 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 125 426 €</b>	<b>243 910 €</b>	<b>1 369 336 €</b>

**Dotation aux Amortissements :**

**8 219,02 €**

*Sous réserve de la validation du Comité Syndical*

*50 % pour le Comité de S AGES du Pays Trithois*  
*50% pour les Communes*

**REPARTITION DE LA DEPENSE 2017 : SOIT**

**4 109,51 €**

50 % selon la Population :

2 054,76 €

50 % selon le Potentiel Financier:

2 054,75 €

<b>13 COMMUNES</b>	Population 2017	Potentiel Financier 2017	Répartition selon la Population	Répartition selon le P.F.	Participation	%
Artres	1 071	754 305,30 €	56,74 €	29,59 €	86,34 €	2%
Aulnoy lez valenciennes	7 998	7 462 134,00 €	423,75 €	292,77 €	716,53 €	17%
Famars	2 499	1 917 732,60 €	132,40 €	75,24 €	207,64 €	5%
Haulchin	2 566	3 242 141,00 €	135,95 €	127,20 €	263,16 €	6%
Hérin	3 937	3 515 741,00 €	208,59 €	137,94 €	346,53 €	8%
Maing	3 844	2 933 740,80 €	203,66 €	115,10 €	318,77 €	8%
Prouvy	2 374	3 606 818,20 €	125,78 €	141,51 €	267,29 €	7%
Quérenaing	814	545 217,20 €	43,13 €	21,39 €	64,52 €	2%
Rouvignies	589	1 956 304,60 €	31,21 €	76,75 €	107,96 €	3%
La Sentinelle	3 362	3 673 657,40 €	178,13 €	144,13 €	322,26 €	8%
Thiant	2 568	3 657 088,80 €	136,06 €	143,48 €	279,54 €	7%
Trith-Saint-Léger	6 194	18 415 381,40 €	328,17 €	722,52 €	1 050,69 €	26%
Verchain Maugré	966	690 400,20 €	51,18 €	27,09 €	78,28 €	2%
<b>TOTAL :</b>	<b>38 782</b>	<b>52 370 662,50 €</b>	<b>2 054,75 €</b>	<b>2 054,71 €</b>	<b>4 109,51 €</b>	<b>100%</b>

**Monsieur le Président PROPOSE** de verser pour l'année 2018 une subvention d'un montant de **8 219.02€** au budget annexe « CIG » afin de couvrir le coût de l'amortissement 2017 des biens acquis avant 2000.

**Le comité syndical**

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,  
et après en avoir délibéré**

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de **8 219.02€ (huit mille deux cent dix neuf euros deux)** pour la couverture des amortissements 2017 des biens acquis avant 2000 au budget annexe « CIG ».

**DIT** que la dépense est prévue à l'article 65737 « subvention aux autres établissements publics locaux » du budget principal 2018 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

**DIT** que la dépense sera couverte à hauteur de 50% par une participation des communes sauf Raismes, Petite Forêt, Monchaux sur Ecaillon avec inscription budgétaire à l'article 74748 – « Participations des communes ».

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
Signé,

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes  
le :

Le Président  
Norbert JESSUS

**Pour rappel en 2017 : 32 888€**

**Monsieur le Président PROPOSE** de verser une subvention au Budget annexe « CIG » d'un montant de **108 110 €** pour la prise en charge partielle de la prime de fin d'année 2018 du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois.

**Le comité syndical**  
**Vu l'exposé de Monsieur le Président,**  
**et après en avoir délibéré**

**DECIDE** d'accorder le versement d'une subvention de **108 110€ « cent huit mille cent dix euros »** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle de la prime de fin d'année 2018 de son personnel.

**DIT** que la dépense est prévue à l'article 65737 « subvention aux autres établissements publics locaux » du budget principal 2018 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
Signé,

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes  
le :

Le Président  
Norbert JESSUS

**Pour rappel en 2017 : 108 110€**

<b>Montant général :</b>	<b>291 128€</b>
<b>Compensation Trith-Saint-Léger :</b>	<b>108 118€</b>
<b>CIG :</b>	<b>183 018€</b>

**Monsieur le Président PROPOSE** de verser une subvention d'un montant **de 82 420€** au Comité des Œuvres Sociales du Comité deS AGES du Pays Trithois pour l'année 2018.

- 61 610 € sur le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois »
- 20 810 € sur le budget annexe « CIG »

**Le comité syndical**

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,  
et après en avoir délibéré**

**DECIDE** d'accorder le versement d'une subvention **82 420€ « Quatre vingt deux mille quatre cent vingt euros »** au Comité des Oeuvres Sociales du Comité deS AGES du Pays Trithois pour l'année 2018.

**DIT** que la dépense de 61 610€ est prévue à l'article 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » du budget principal 2018 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

**DIT** que la dépense 20 810€ sera prélevée à l'article 6578 « autres subventions » du budget annexe 2018 « CIG ».

**DIT** que le paiement de cette subvention se fera à hauteur de 25% chaque trimestre.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
Signé,

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes  
le :

Le Président  
Norbert JESSUS

**Pour rappel en 2017 : 82 420€**

<b>Montant général :</b>	<b>82 420€</b>
<b>Compensation Trith-Saint-Léger :</b>	<b>61 610€</b>
<b>CIG :</b>	<b>20 810€</b>

**Monsieur le Président PROPOSE** de verser une subvention pour l'année 2018, d'un montant de **32 600 €** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle du régime indemnitaire du personnel.

**Le comité syndical**

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,  
et après en avoir délibéré**

**DECIDE** d'accorder le versement d'une subvention pour l'année 2018, de **32 600€ « trente deux mille six cent euros »** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle du régime indemnitaire du personnel.

**DIT** que la dépense sera prélevée à l'article 65737 « subventions vers autres établissements publics locaux » du budget 2018 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
Signé,

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes  
le :

Le Président  
Norbert JESSUS

**Pour rappel en 2017 : 32 600€**

<b>Montant général :</b>	<b>932 976€</b>
<b>Compensation Trith-Saint-Léger :</b>	<b>32 600€</b>
<b>CIG :</b>	<b>900 376€</b>

**Monsieur le Président PROPOSE** de verser une subvention pour l'année 2018, d'un montant de **11 120€** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle des cotisations mutualistes de son personnel.

**Le comité syndical**

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,  
et après en avoir délibéré**

**DECIDE** d'accorder le versement d'une subvention pour l'année 2018, de **11 120€ « onze mille cent vingt euros »** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle des cotisations mutualistes du personnel.

**DIT** que la dépense sera prélevée à l'article 65737 « subventions vers autres établissements publics locaux » du budget principal 2018 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
Signé,

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes  
le :

Le Président  
Norbert JESSUS

**Pour rappel en 2017 : 11 120€**

<b>Montant général :</b>	<b>21 248€</b>
<b>Compensation Trith-Saint-Léger :</b>	<b>11 120€</b>
<b>CIG :</b>	<b>10 128€</b>

**Monsieur le Président DEMANDE à l'assemblée** d'approuver le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2018, tel qu'il ressort du document budgétaire présenté au Comité Syndical et transmis en sous-préfecture.

**Le comité syndical**

**Vu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré**

**ADOpte** le budget principal « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2018, tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Président de son exécution.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
Signé,

Délibération télétransmise  
en Sous Préfecture de Valenciennes  
le :

Le Président

Norbert JESSUS

**BUDGET PREVISIONNEL 2018  
RECETTES D'INVESTISSEMENT**

NATURE	INTITULE	N-1	Reste à Réaliser	BP 2018
		(Pour Mémoire)		
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 970,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 470,00 €</b>
28031	Amortissements des Frais d'Etudes	- €		
2804182	Amortissements des subventions d'équip.	4 800,00 €		4 800,00 €
28051	Amortissements des Concessions, droits sim.	670,00 €		670,00 €
28183	amortissement du matériel de bureau	- €		
28184	Amortissements Mobilier	500,00 €		
21	Virement de la section de fonctionnement			15 000,00 €
<b>001</b>	<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>5 970,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>20 470,00 €</b>

**BUDGET PREVISIONNEL 2018  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

NATURE	INTITULE	N-1	Reste à Réaliser	BP 2018
		(Pour Mémoire)		
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>1 830,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
16412	Emprunts en Euros	1 830,00 €		- €
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>15 000,00 €</b>
204182	Suv. Equip. Versé aux autres Etab. Publics			15 000,00 €
2051	Concessions, droits similaires, licences	- €		- €
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 140,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 470,00 €</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	4 140,00 €		5 470,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>5 970,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>20 470,00 €</b>

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2017</b>				
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
NATURE	INTITULE	N-1	Reste à Réaliser	BP 2018
		(Pour Mémoire)		Part. à 3.10€
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>15 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>15 500,00 €</b>
70872	Rembt de frais par les budgets annexes	15 500,00 €		15 500,00 €
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>437 100,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>440 570,00 €</b>
7474	Part. Communes -Fonctionnement	437 100,00 €		440 570,00 €
<b>002</b>	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>452 600,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>456 070,00 €</b>

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2018</b>				
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
NATURE	INTITULE	N-1	Reste à Réaliser	BP 2018
		(Pour Mémoire)		Part. à 3.10€
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	41 130,00 €	- €	45 410,00 €
6064	Fournitures administratives	8 000,00 €	- €	8 500,00 €
6225	Indemnités au comptable public	1 350,00 €	- €	1 400,00 €
6231	Avis d'insertion	5 500,00 €	- €	5 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	200,00 €	- €	1 500,00 €
6251	Frais de déplacement	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
6257	Réception	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
627	Services Bancaires et assimilés	2 000,00 €	- €	4 000,00 €
62872	Remboursement de Frais	17 080,00 €	- €	17 510,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	110 200,00 €	- €	118 810,00 €
6331	Versement de transport	410,00 €	- €	450,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	150,00 €	- €	180,00 €
6336	Cotisations au centre nat.et gest.	19 710,00 €	- €	22 000,00 €
64111	Rémunération principale	27 400,00 €	- €	29 000,00 €
64112	NBI supplément familial	910,00 €	- €	930,00 €
64118	Autres indemnités	6 060,00 €	- €	6 500,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	3 740,00 €	- €	4 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	7 270,00 €	- €	7 700,00 €
6458	Cot. aux autres organismes sociaux	44 500,00 €	- €	48 000,00 €
6475	Médecine du travail	50,00 €	- €	50,00 €
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	279 800,00 €	- €	255 880,00 €
6531	Indemnités du Pdt & Vice-Pdt	27 000,00 €	- €	27 500,00 €
6533	Cotisations retraite Elus	1 690,00 €	- €	2 020,00 €
6534	Cotisations de sécurité sociale	4 500,00 €	- €	4 700,00 €
65737	Subventions de fonctionnement aux org. Publics	185 000,00 €	- €	160 050,00 €
6574	Subventions aux associations	61 610,00 €	- €	61 610,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	15 500,00 €	- €	15 500,00 €
668	Autres charges financières	15 500,00 €	- €	15 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 970,00 €	- €	5 470,00 €
6811	Dotations aux amortissements	5 970,00 €	- €	5 470,00 €
23	Virement à la section d'investissement	- €	- €	15 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>452 600,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>456 070,00 €</b>

**A titre indicatif, pour l'année 2017 :**

**L'excédent d'investissement devrait être de 91 566.66€**

**L'excédent de fonctionnement 2017 de 43 789€**